

"Fontainebleau ou la terre promise" dans L'Europe en Formation (Juin 1984)

Légende: En juin 1984, la revue fédéraliste L'Europe en formation exprime sa satisfaction par rapport aux résultats engrangés par les Dix à l'issue du Conseil européen de Fontainebleau des 25 et 26 juin 1984 en ce qui concerne notamment les ressources budgétaires et la révision des traités.

Source: L'Europe en formation. Avril-Juin 1984, n° 256. Nice. "Fontainebleau ou la terre promise", p. 3-6.

Copyright: (c) L'Europe en formation

URL:

http://www.cvce.eu/obj/fontainebleau_ou_la_terre_promise_dans_l_europe_en_formation_juin_1984-fr-ef9957e6-ad4a-4b8f-b1c1-188706538e75.html



Date de dernière mise à jour: 27/10/2016

Fontainebleau ou la terre promise

Editorial

APRÈS le conseil européen de Bruxelles des 19 et 20 mars, qui ne s'était pas par lui-même traduit par des résultats tangibles, le dossier agricole de la Communauté a été débloqué, à la suite d'un accord entre les ministres de l'agriculture survenu le 31 mars. Au terme d'une longue période d'échecs dans les négociations communautaires, dont le point culminant fut le «sommet» d'Athènes en décembre de l'année dernière, cet accord du 31 mars, survenant après celui du 28 février sur le projet «Esprit» des technologies de l'information, a été perçu comme un signe de bon augure. Pour la première fois, les prix agricoles libellés en écus ont diminué, même si, compte tenu des manipulations monétaires, ils ont, en fait, augmenté de 5 % en France. La production de lait a pu être réduite d'un commun accord, les Irlandais ayant finalement obtenu une dérogation en leur faveur. Les montants compensatoires monétaires ont, en outre, fait l'objet d'un accord de démantèlement progressif, malgré le préjudice causé au gouvernement fédéral allemand par une telle opération.

A l'issue du conseil européen de Bruxelles, on avait appris qu'un accord de principe existait entre les Dix sur un relèvement du taux de la T.V.A. versée à la Communauté, dont les ressources propres actuelles sont insuffisantes. Cet accord de principe prévoyait que le taux de la T.V.A. communautaire actuellement plafonné à 1 %, passerait à 1,4 %, en 1986 et 1987; et à 1,6 % ensuite, notamment pour faire face aux nécessités de l'adhésion du Portugal et de l'Espagne. Mais on savait aussi que rien ne pourrait être décidé tant que le problème de la compensation budgétaire à accorder à la Grande-Bretagne ne serait pas réglé. Or, à l'époque, il existait une différence encore sensible entre ce que les Neuf proposaient au partenaire britannique, et ce que celui-ci estimait être en mesure d'accepter. Egalement le désaccord persistait sur la nature du «mécanisme correcteur» à mettre en place pour atténuer les déséquilibres budgétaires dont le gouvernement britannique déclarait la charge insupportable.

Enfin, l'esprit a soufflé sur le château de Fontainebleau où se trouvaient réunis, les 25 et 26 juin, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Communauté. Voici le dispositif qui a pu être arrêté:

- En ce qui concerne les déséquilibres budgétaires, un principe général a été admis: tout État membre supportant une charge budgétaire excessive au regard de sa prospérité relative sera désormais susceptible de bénéficier, le moment venu, d'une correction. La base de la correction sera l'écart entre la quote-part des paiements T.V.A. et la quote-part des dépenses.
- Dans cet esprit, une somme forfaitaire d'un milliard d'écus est fixée en faveur du Royaume-Uni, pour l'année 1984. A partir de 1985, l'écart tel qu'il vient d'être défini, sera annuellement corrigé à hauteur de 66 %. La formule de correction fera partie de la décision d'augmentation du plafond de la T.V.A., leur durée étant liée. En clair, ces dispositions signifient que l'accord conclu avec la Grande-Bretagne porte sur les années 1986 et 1987. A titre d'exemple, le «solde net» britannique en faveur du budget communautaire, aurait été en 1983 de 1,6 milliards d'écus, en prenant en compte la seule T.V.A.
- Le taux maximal de mobilisation de la T.V.A. est fixé, en effet, à 1,4 % à la date du 1er janvier 1986; il vaut pour chaque État membre et entrera en vigueur dès que les procédures de ratification seront achevées. Ce taux sera porté à 1,6 % à partir du 1er janvier 1988.
- En l'attente de la ratification par les parlements nationaux, des «mesures» seront prises pour couvrir les besoins afin d'assurer le fonctionnement normal de la Communauté. Ces besoins non couverts par des recettes sont estimés par la commission Thorn à plus de 2 milliards d'écus pour 1984 et 2 autres milliards au titre du projet de budget 1985.
- Les négociations d'adhésion du Portugal et de l'Espagne devraient être achevées au plus tard le 30 septembre 1984. En tout cas, pour l'Espagne, avant la fin de 1984, sous réserve de parvenir à un dispositif de maîtrise des problèmes de la pêche et de la production viti-vinicole.

- Des mesures seront prises qui devront permettre de porter à 5 %, du 1er juillet 1984 au 31 décembre 1985, l'allégement de la T.V.A. de l'agriculture allemande sur le budget national allemand, en compensation du démantèlement des M.C.M., qui provoqueront une importante chute des revenus agricoles en R.F.A.
- Le conseil européen donne sa bénédiction aux institutions communautaires pour réaliser le programme d'action sociale européenne à moyen terme défini déjà par le conseil des ministres concerné, les 7 et 22 juin.
- Le conseil européen décide la création d'un comité *ad hoc*, composé de représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement, en vue de faire des suggestions pour l'amélioration du fonctionnement de la coopération européenne, qu'il s'agisse du domaine communautaire *stricto sensu* ou du domaine de la coopération politique. Le nouveau président du conseil européen, M. Garret FitzGerald, est chargé de mettre en œuvre cette décision.
- Un comité *ad hoc* sera créé pour préparer et coordonner les actions destinées à «renforcer et promouvoir l'identité et l'image de la Communauté auprès de ses citoyens et dans le monde». Dans cet esprit, la décision de principe déjà retenue en faveur d'un passeport européen devra devenir effective à partir du 1er janvier 1985. Par ailleurs, des mesures devraient être prises avant la fin du 1er semestre 1985 pour supprimer les formalités de police et de douanes aux frontières intracommunautaires en ce qui concerne la circulation des personnes; un document unique sera mis au point pour la circulation des marchandises. Un système général d'équivalence des diplômes universitaires devra rendre effectif le droit d'établissement dans la Communauté. Enfin, les suggestions suivantes seront mises à l'étude: drapeau et hymne de l'Europe communautaire; équipes sportives communautaires; banalisation des postes-frontières; frappe d'une monnaie européenne, l'écu; comités nationaux de volontaires européens pour le développement; lutte contre la drogue; jumelages de classes scolaires, etc.

Le programme de Fontainebleau est donc plein de promesses. On nous permettra, cependant, trois importantes observations.

En matière *budgétaire*, le dispositif prévu d'amélioration des ressources propres est mauvais. Deux procédures de ratification parlementaire, pour augmenter de 0,4 % puis de 0,2 % le taux de la T.V.A., c'est trop, dans un laps de temps rapproché. La démarche de la Communauté pour promouvoir des politiques communes nouvelles en sera considérablement ralentie. Par ailleurs, la commission de Bruxelles estime que ces augmentations successives risquent d'être insuffisamment significatives du fait des besoins déjà connus et des débours à prévoir pour faire face à l'entrée des Espagnols et des Portugais dans la C.E.E.

Le texte adopté en faveur d'un *renforcement de la coopération*, notamment politique, est très vague et trop général. On sait qu'on se référera à cet égard à la déclaration du conseil européen de Stuttgart sur l'Union européenne, aux propositions du chancelier Kohl, lors de ce «sommet», et au discours de François Mitterrand du 24 mai devant le Parlement européen faisant sienne l'«inspiration» qui a présidé à l'élaboration du projet de traité instituant l'Union européenne. Mais rien n'est dit explicitement à propos de ce projet, pourtant adopté par le Parlement européen avec une majorité massive, en février dernier; et, dans l'immédiat, c'est surtout à un secrétariat politique permanent du conseil européen que songent nos excellences.

Enfin, le *règlement du contentieux britannique* n'a pas de caractère définitif. Il faudra renégocier, probablement à partir de 1987, alors que le cadeau fait au gouvernement allemand, autorisé à défalquer à ses agriculteurs 5 % de la T.V.A. sur leurs achats pour compenser les sacrifices qui leur sont imposés du fait du démantèlement des M.C.M. ouvre une première brèche dans un dispositif déjà péniblement négocié par les ministres de l'agriculture à Bruxelles, fin mars. Dès maintenant, le puissant syndicat agricole français, la F.N.S.E.A., a cru devoir dénoncer «ces nouveaux avantages aux agriculteurs allemands qui vont améliorer leur compétitivité au détriment des autres». On peut être assuré que les autres centrales syndicales nationales de l'agriculture ne seront pas en reste.

Les fédéralistes européens approuveront le déblocage de la lourde machinerie communautaire et en particulier se féliciteront que, pour l'heure, «il n'y ait plus un seul contentieux à régler», mais ils ne

pavoiseront pas pour autant. Ils apprécieront sans aucun doute le pas très sensible qui a été fait en faveur d'une «Europe des citoyens», mais ils ont lieu de redouter le flou artistique qui caractérise l'approche de la problématique de l'Union européenne, l'absence de toute référence au retour à la règle de la majorité qualifiée, de même que la pusillanimité dont on a fait preuve en matière de nouvelles ressources propres. Beaucoup dépendra donc désormais du mordant et de l'esprit de résolution et d'initiative dont feront preuve les nouveaux parlementaires européens, qui risquent d'être les premières victimes de la discipline budgétaire «new look» évoquée dans les derniers «sommets».

La rencontre de Fontainebleau permet de reprendre la marche en avant vers l'unité européenne. De là à confondre les perspectives qu'elle ouvre avec celles de la terre promise, il y a un pas que nous n'aurons pas la naïveté de franchir. Pour faire ce pas, un jour, il faudra avoir réduit beaucoup d'obstacles et de préventions. L'expérience prouve que la construction européenne, si décisive pour notre avenir à l'approche de la fin de ce siècle, résiste aux facteurs de désagrégation et peut encore progresser, mais ne dispose toujours pas de la dynamique décisive dont elle aurait tant besoin pour s'imposer à la face du monde. Nous sommes encore, nous sommes toujours dans une Communauté d'États souverains, réduite aux pratiques et aux compromis d'une ère confédérale.

L'Europe en formation